

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 94 (1943)
Heft: 1

Artikel: Résultats obtenus par l'allongement à 40 ans de la révolution d'un taillis
Autor: Borel, William
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784487>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Résultats obtenus par l'allongement à 40 ans de la révolution d'un taillis.

La conclusion de mon « Etude sur l'aménagement des bois de chêne dans le canton de Genève » était que nous ne devons les couper qu'à 40 ans et renoncer à la révolution de 20 à 25 ans, qui est généralement admise. J'ai donc, lorsque je suis entré en fonctions, appliqué ce principe et élaboré, pour la commune de Versoix, un plan d'aménagement partageant ses bois en 40 coupes. Les loisirs de la retraite m'ont donné l'idée de vérifier si ce changement avait réalisé les promesses du plan d'aménagement. J'ai eu le plaisir de constater que c'était bien le cas; la statistique des coupes et de leur rendement permet de le constater. Ce qui suit le montrera.

Les bois de la commune de Versoix ont une surface de 19,93 ha. Ils occupent, entourés de toutes parts par des bois particuliers soumis au même traitement, un plateau à l'altitude de 430 m. Ils sont traités en taillis, depuis un temps immémorial et exploités vers l'âge de 25 ans, en vue de la production de l'écorce à tanner. Aujourd'hui, 33 des coupons ont été exploités, le dernier à l'âge de 35 ans. Tous les produits obtenus ont été notés dans la statistique qui accompagne le plan d'aménagement. Il est donc possible de comparer le rendement actuel avec le rendement initial. Mais, me dira-t-on, pourquoi ne pas attendre encore 7 ans pour arriver aux 40 ans de la révolution complète? C'est parce que ces sept années vont parcourir des coupons qui ne sont pas du taillis, mais des plantations faites il y a une quarantaine d'années, dont la production différera vraisemblablement de celle des rejets de souches et n'est donc pas comparable à celle-ci; puis, à 78 ans, il vaut mieux ne pas renvoyer!

Voici ce que cette comparaison fait ressortir.

Comme le matériel porté par les différents coupons peut varier accidentellement, nous ne comparerons pas seulement le premier et le dernier coupon exploité, mais bien la moyenne des 5 premiers et des 5 derniers.

Nous trouvons : *entre 1909 et 1913*, 5 coupons; âge : 26 ans (23 à 28 ans). Surface : 2,53 ha., ayant produit ensemble 221 m³ dont 169 de bois de moule (77 %). C'est une production de 3,36 m³ par ha. et par an, et un matériel à l'ha. à 26 ans, de 87 m³.

Entre 1935 et 1940, 5 coupons; âge moyen 33 ans (31 à 35). Surface : 2,32 ha. ayant produit ensemble 353 m³, dont 308 de bois de moule ou 87 %. Donc une production de 4,61 m³ par hectare et par an; matériel à l'ha. de 152 m³, à 33 ans.

La coupe présente ainsi, à 33 ans, un matériel qui est de 175 % de celui qu'elle présentait à 26 ans, donc une nette amélioration du rendement en matière. Le gain en qualité, à peu près mesuré par l'augmentation du bois de moule, est de 182 %. Tels sont les résultats réalisés à ce jour.

Mais, de 1937 — année moyenne de coupe dans notre dernière série de cinq coupons — à 1947 — année où nous couperons pour la

seconde fois le coupon n° 1, exploité pour la première fois en 1908 —, il va s'écouler dix années pendant lesquelles l'âge du taillis à réaliser passera de 33 à 40 ans, gagnant ainsi de nouveau sept ans. Il est donc vraisemblable qu'il se produira une nouvelle amélioration, égale à celle que nous venons de constater pour ce même allongement de sept ans de la révolution. Le progrès constaté ci-dessus sera donc doublé : le coupon moyen portera, au moment de son exploitation, 217 m³ à l'hectare, avec une production annuelle de 5,4 m³ à l'hectare.

Ce n'est pas tout. En 1908, il n'y avait que quatre ou cinq baliveaux sur toute l'étendue de la forêt; il y en a, aujourd'hui, 2718 sur les 33 coupons déjà exploités. En 1947, il y en aura probablement 3200 sur les 40 coupons. — Au moment où ils ont été réservés, chacun de ces baliveaux cubait en moyenne 0,12 m³, ce qui correspond à un diamètre de 14 à 15 cm. à 1,30 m. On les retrouvera, dans 40 ans, avec des diamètres de 23 à 24 cm (cube 0,40 m³); dans 80 ans, avec des diamètres de 32 à 33 cm. (cube 0,85); à 120 ans, avec 45 cm. (cube 1,90). Entre 1908 et 1947, l'ensemble de ces 158 baliveaux, que porte l'hectare moyen, aura ainsi progressé de 19 à 64 m³ à l'hectare, augmentant la production annuelle de 1,13 m³ à l'hectare et la portant à 6,5 m³; gain : 141 %.

Nous ne pouvons malheureusement pas évaluer les conséquences que cette amélioration du rendement en volume entraînera dans le rendement financier, car la commune de Versoix a toujours admis que ses bois devaient bien plutôt servir à fournir un travail d'hiver lucratif, à ses administrés les plus pauvres, qu'à lui procurer le rendement en argent le plus élevé possible. Puis, les conditions du marché ont changé depuis 1916. Enfin, la dépréciation de notre franc fausse encore la comparaison. Disons donc seulement que le produit moyen des coupes, de 1908 à 1912, était de 245 francs, alors qu'entre 1935 et 1940 il atteignait 335 francs : augmentation 137 %. Lorsque, en 1947, on commencera à réaliser des baliveaux, le gain sera encore bien plus élevé.

Il serait outrecuidant de prétendre indiquer à nos successeurs comment ils devront traiter leurs bois. Contentons-nous donc de leur fournir une base sûre pour qu'ils puissent le décider. Pour cela, ils doivent savoir ce que nous avons voulu faire et quel était notre but. Le voici :

Durant la prochaine révolution, nos taillis se présenteront à la coupe âgés de 40 ans, chaque hectare surmonté de 158 baliveaux de 66 à 80 ans, suivant les coupons. Nous pensons qu'on pourra alors exploiter environ la moitié de ces baliveaux, les moins bons, et réserver à nouveau les 75 meilleurs, auxquels on adjoindra les 100 meilleures perches du taillis. Sur chaque hectare, la coupe exploitée portera 100 baliveaux et 75 modernes. 40 ans plus tard, elle sera surmontée de 100 baliveaux, 75 modernes et peut-être de 35 anciens, cela par hectare et avant la coupe. On pourra alors juger si ce plan peut être conservé indéfiniment. Si tel n'est pas le cas, le traitement en futaie claire sera peut-être justifié. Il sera alors mieux connu qu'à présent : il consiste à jardiner ces bois d'âges mêlés en les partageant entre peu de coupons

(par exemple cinq), dont l'un est parcouru chaque année en jardinant, c'est-à-dire en l'éclaircissant par l'enlèvement des arbres et perches tarés, mûrs ou trop serrés. Cette méthode a été appliquée par Schæffer, autrefois inspecteur des forêts en France, dans les Faucilles. D'après ce que j'en ai vu, les résultats sont excellents, et elle assure la reproduction du chêne par le jardinage, même dans des forêts de minime étendue. Ce jardinage du chêne est rendu difficile par le fait que son semis ne supporte pas le couvert. On obtient facilement ce semis; mais, si on ne le découvre pas assez brusquement, il disparaît en ou ou deux ans. De là l'obligation de procéder à des coupes massives pour le découvrir et l'impossibilité de réaliser un rapport soutenu, à moins qu'on ne dispose de très grandes forêts. Autant que j'ai pu en juger à l'œil, le matériel sur pied de cette futaie claire était d'environ 150 m³ à l'hectare. Il ne faudrait pas dépasser ce cube. La guerre a empêché mes collègues français de me donner les renseignements plus précis que j'attendais d'eux.

Il semble donc que nos taillis seront, au début de la troisième révolution, c'est-à-dire en 2028 (ce sont là les délais courants de la sylviculture !) dans l'état voulu pour les traiter en futaie claire; le matériel à l'hectare (taillis et réserve) s'approchera des 150 m³. Ces prévisions sont à longue échéance. Ce doit être un motif pour ne pas s'écarter du plan admis, afin qu'on puisse juger de sa valeur de façon certaine, et apprécier si on doit le maintenir ou le modifier, et comment.

Septembre 1942.

William Borel.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Extraits du procès-verbal des délibérations du comité permanent Séance du 29 octobre 1942, à Zurich

1^o Est admis comme nouveau sociétaire : l'inspectorat forestier de la commune bourgeoisiale de Soleure.

2^o Se basant sur la décision de la Société forestière suisse, prise lors de l'assemblée annuelle de Baden, le comité permanent a transmis un message au Département fédéral de l'intérieur. Aux fins d'en discuter, ce dernier a convoqué à une réunion : les offices intéressés de la Confédération, ainsi que les représentants de l'Association suisse d'économie forestière et de la Société forestière suisse. Cette réunion a eu lieu le 28 septembre 1942. Il est pris connaissance du procès-verbal de la séance.

Par décision du 8 septembre 1942, du Département fédéral de l'économie publique, le défrichement a été déclaré obligatoire de tous les boisés pour lesquels le Département fédéral de l'intérieur a donné son approbation. Ce sera la tâche du service forestier de veiller à ce que soient défrichés les terrains dont l'utilisation sera vraiment utile à notre